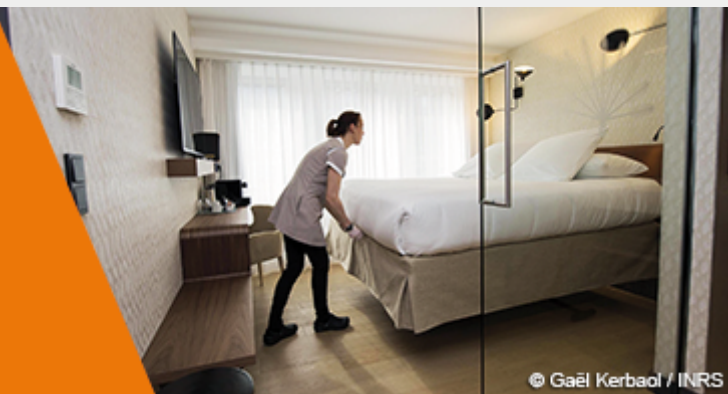


## ZOOM SUR



### Hôtellerie

La santé des salariés doit rester une priorité



© Gaël Kerbaol / INRS

En France, l'hôtellerie représente plus de 21 000 établissements dans lesquels travaillent 187 000 salariés. Ce secteur est très touché par la désinsertion professionnelle et peine à recruter. La prévention des risques professionnels, en particulier des troubles musculosquelettiques (TMS), constitue un levier d'action pour s'attaquer à ces deux problèmes. Des outils et des aides financières existent pour mettre en oeuvre une démarche.

► Lire la suite

 Dossier *Travail & Sécurité*  
L'hôtellerie : un secteur en peine mais les solutions existent

 Dossier *INRS*  
La page métiers « Hôtels et restaurants »

 Publication  
La brochure « Femme de chambre et valet dans l'hôtellerie »

 Vidéo  
Le film « Organisation et équipements en hôtellerie »

## ACTUALITÉS

Jeunes

Les vidéos primées au concours « De l'école au travail : à vous de filmer ! »



Le palmarès du concours « De l'école au travail : à vous de filmer » a été révélé le 2 juin dans les locaux de l'INRS, en présence des quatre lauréats. Organisé pour la 5e année consécutive et destiné aux élèves de lycées professionnels et

## EN QUESTION

Peut-on encore trouver des étiquettes répondant à l'ancien système d'étiquetage (avec symboles carrés orange) sur les produits chimiques ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, tous les produits chimiques présents sur le marché doivent être étiquetés selon le règlement CLP qui a notamment introduit de nouvelles règles de communication sur les dangers, dont l'utilisation de pictogrammes en forme de losange rouge et blanc. Ce

aux apprentis des CFA, ce concours vise à sensibiliser les jeunes en formation aux risques auxquels ils sont exposés. L'édition 2017 a été remportée par le CFA BTP du Maine-et-Loire avec la vidéo « Mannequin battle : le défi prévention », réalisée par les élèves du CAP peintre applicateur de revêtements. Dans les autres vidéos primées, les sujets mis en avant par les jeunes sont le harcèlement moral subi par les apprentis, la sécurité des agents polyvalents de restauration et les risques liés aux postures dans le secteur de l'accompagnement, des soins et des services à la personne. Depuis la création du concours en 2012, près de 400 films ont été mis en ligne, témoignant d'un regard inédit et souvent novateur sur les risques professionnels.

[▶ Regarder les vidéos primées](#)

## Asthme

### Les professionnels concernés



Dans sa lettre d'information, l'Inserm propose un dossier sur l'asthme, rappelant que 5 à 10 % des cas d'asthme en France sont d'origine professionnelle. Plus de la moitié des cas surviennent dans six métiers : les boulangers et pâtisseries exposés à la farine, les métiers de la santé, les coiffeurs exposés à des produits comme les persulfates de sodium, les peintres exposés aux isocyanates, les travailleurs du bois et les employés de nettoyage.

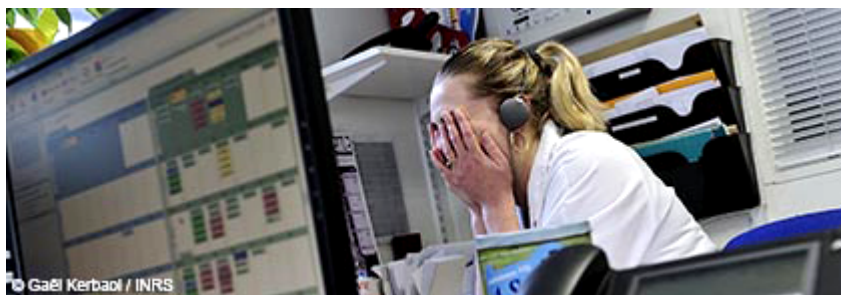
[▶ En savoir plus](#)

[▶ Le point des connaissances sur l'asthme professionnel](#)

[▶ Consulter les fiches d'allergie professionnelle](#)

## Burnout

### Améliorer le diagnostic et la prise en charge



La Haute autorité de santé (HAS) publie des recommandations pour aider les médecins traitants et médecins du travail à diagnostiquer le burnout, le prendre en charge de façon adaptée et accompagner le retour au travail. Face à un phénomène dont l'identification est difficile, la HAS estime que « la collaboration entre le médecin traitant et le médecin du travail est essentielle ». Elle recommande d'individualiser la prise en charge, « en fonction des manifestations constatées, des éventuelles pathologies associées identifiées, de l'historique du patient et de son travail ». Après les troubles musculosquelettiques, la HAS rappelle que « la souffrance psychique causée ou aggravée par le travail est le deuxième groupe d'affections d'origine professionnelle décrit dans la population salariée active ».

[▶ En savoir plus](#)

[▶ L'offre INRS sur les risques psychosociaux](#)

règlement européen a abrogé l'ancien système de classification et d'étiquetage le 1<sup>er</sup> juin 2015. Il s'applique obligatoirement aux substances depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2010 et aux mélanges depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015. Néanmoins, des dérogations de réétiquetage et de réemballage de deux années étaient respectivement prévues pour les lots de substances et de mélanges déjà classés, étiquetés et emballés selon le système préexistant et mis sur le marché avant ces dates butoir d'application obligatoire. L'ultime dérogation concernant les lots de mélanges a pris fin le 1<sup>er</sup> juin 2017, entraînant la disparition de toute ancienne étiquette de danger sur le marché.

Les produits chimiques acquis déjà dans l'entreprise et étiquetés conformément à l'ancien système réglementaire peuvent continuer à être utilisés sans avoir à être réétiquetés.

[▶ Tout savoir sur l'étiquetage des produits chimiques](#)



## AGENDA

15 juin - Paris

Formation à la base de données Scola  
Organisateur : INRS

16 juin - Paris

Journée nationale des intervenants en prévention des risques professionnels  
Organisateur : AFISST

20 au 22 juin - Paris

Préventica  
Organisateur : Communica Organisation

30 juin - Vandoeuvre-lès-Nancy

Ateliers rencontres et visites de laboratoires INRS dédiés aux entreprises  
Organisateur : INRS  
**Inscription obligatoire**

2 juillet - Vandoeuvre-lès-Nancy

Journée portes ouvertes de l'INRS pour le grand public  
Organisateur : INRS

11 au 13 juillet - Nancy

Journées de la Société française de génie des procédés  
Organisateur : Société française de génie des procédés

## Festival international de prévention Deux films INRS sélectionnés



Deux vidéos INRS ont été sélectionnées par le Festival international des films de prévention qui aura lieu à Singapour du 3 au 6 septembre 2017. La première est consacrée à l'affiche et son rôle au service de la prévention et la seconde au risque cancérigène lié aux poussières de bois dans les menuiseries. Ces vidéos seront présentées à l'occasion du 21<sup>e</sup> congrès mondial santé et sécurité au travail à Singapour.

[▶ Visualiser les deux films](#)

## JURIDIQUE

### Amiante

Un décret du 9 mai 2017 précise les conditions et les modalités de réalisation du repérage d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante : champ d'application, qualification de l'opérateur de repérage, cas d'exemption, mesures à adopter en cas d'impossibilité de réaliser le repérage... Des arrêtés spécifiques à chaque secteur viendront définir les modalités pratiques de réalisation de ce repérage avant travaux.

[▶ Le décret du 9 mai 2017 \[PDF\]](#)

### Mannequins

Un arrêté du 4 mai 2017 précise les conditions de délivrance, par les services de santé au travail, du certificat médical conditionnant l'exercice de l'activité de mannequin : personnes concernées, prise en compte de l'indice de masse corporelle dans l'évaluation de la santé du mannequin, durée de validité, examen médical de l'enfant de moins de 16 ans... Ce certificat atteste que l'évaluation globale de l'état de santé du mannequin, évalué notamment au regard de son indice de masse corporelle, est compatible avec l'exercice de son métier.

[▶ L'arrêté du 4 mai 2017 \[PDF\]](#)

### Détachement

Un décret du 5 mai 2017 renforce les obligations du maître d'ouvrage en cas de recours à une prestation de services internationale : remise d'une copie de la déclaration préalable de détachement par le sous-traitant ou l'entreprise de travail temporaire établis hors de France, modalités de déclaration des accidents du travail survenus aux travailleurs détachés, affichage dans les chantiers du BTP d'informations traduites concernant la réglementation applicable en termes de durée du travail, de port d'équipements de protection individuelle ou de prévention des chutes de hauteur...

[▶ Le décret du 5 mai 2017 \[PDF\]](#)

29 août au 1<sup>er</sup> septembre -  
Mexico (Mexique)

6<sup>th</sup> ICOH-WOPS Conference 2017  
Organisateur : Commission  
internationale pour la santé au travail  
- organisation du travail et facteurs  
psychosociaux

3 au 6 septembre - Singapour

21<sup>e</sup> congrès mondial de santé et  
sécurité au travail  
Organisateurs : AISS, OIT, Ministry  
of manpower

20 au 22 septembre - Toulouse

52<sup>e</sup> congrès de la Société  
d'ergonomie de langue française  
Organisateur : Société d'ergonomie  
de langue française

7 au 9 novembre - Strasbourg

Préventica  
Organisateur : Communica  
Organisation

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET ▶](#)

## VIENT DE PARAÎTRE

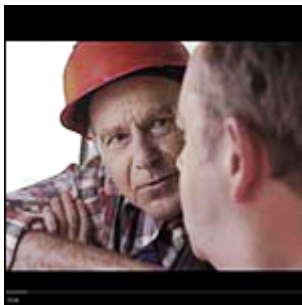
### Dépliant



### Vibrations plein le dos. Conducteurs d'engins mobiles (ED 6283)

Les conducteurs d'engins mobiles sont exposés à des vibrations, des secousses ou des chocs transmis à l'ensemble du corps par le siège ou le plancher. L'exposition régulière peut provoquer des douleurs de dos, des lésions des vertèbres et des disques de la colonne vertébrale. Ce dépliant synthétise les éléments nécessaires à l'évaluation du risque et à la réduction des expositions.

[▶ Le dépliant](#)



## Chantiers

### « La mauvaise petite voix », la vidéo prévention d'Eurovia

Pour sensibiliser à la prévention sur ses chantiers, Eurovia propose le film « la mauvaise petite voix », qui dépeint avec humour des situations à risque fréquentes. Retards de chantier, organisation des flux, alcool..., les saynètes mettent l'accent sur plusieurs aspects vis-à-vis desquels la vigilance doit être maintenue.



## Code de la route

### Une campagne choc à destination des cyclistes

Une vidéo grinçante de la Police Cantonale de Fribourg (Suisse) rappelle aux cyclistes l'importance du respect du Code de la route. « 10 minutes de vélo pour aller au boulot, c'est pas la mort... », à condition de ne pas faire n'importe quoi.

## Revue



## Hygiène et sécurité du travail (n° 246)

Le nouveau numéro de la revue Hygiène & Sécurité du Travail est en ligne. Il contient un dossier sur la prévention des troubles musculosquelettiques en entreprise. Une note technique est consacrée au renversement latéral des chariots élévateurs, un article de veille et prospective s'intéresse aux enjeux technologiques, juridiques et de sécurité soulevés par le développement des véhicules connectés et autonomes, enfin, un décryptage est proposé sur l'addiction au travail ou workaholisme.

 [La revue](#)

## Outil



## Oseray, Outil simplifié d'évaluation des risques dus aux rayonnements

Conçu par l'INRS avec la collaboration des Centres de mesures physiques des Carsat et de la Cramif, cette application permet d'accompagner l'employeur dans le cadre de sa démarche d'évaluation des risques dus aux rayonnements électromagnétiques.

 [L'outil](#)

## ZOOM SUR



### Hôtellerie

## La santé des salariés doit rester une priorité



© Gaël Kerbaol / INRS

En France, l'hôtellerie représente plus de 21 000 établissements dans lesquels travaillent 187 000 salariés. Ce secteur est très touché par la désinsertion professionnelle et peine à recruter. La prévention des risques professionnels, en particulier des troubles musculosquelettiques (TMS), constitue un levier d'action pour s'attaquer à ces deux problèmes. Des outils et des aides financières existent pour mettre en oeuvre une démarche.



#### Dossier Travail & Sécurité

L'hôtellerie : un secteur en peine mais les solutions existent



#### Dossier INRS

La page métiers « Hôtels et restaurants »



#### Publication

La brochure « Femme de chambre et valet dans l'hôtellerie »



#### Vidéo

Le film « Organisation et équipements en hôtellerie »

Avec en moyenne 215 jours d'arrêts par maladie professionnelle et l'attribution d'une incapacité dans 40 % des cas, les salariés de l'hôtellerie sont particulièrement exposés à un risque de désinsertion professionnelle. Au total, plus de 520 000 journées de travail ont été perdues en 2015 à la suite de maladies professionnelles ou d'accidents du travail. Une difficulté supplémentaire pour l'employeur, également confronté à des difficultés pour recruter et fidéliser les salariés.

### TMS : première cause d'absentéisme et de maladies professionnelles

Les troubles musculosquelettiques (TMS) constituent la première cause d'absentéisme et de maladies professionnelles dans le secteur. Les femmes et valets de chambre, les équipiers, les bagagistes sont particulièrement concernés. Ils occupent en effet des postes nécessitant de nombreuses manutentions, des gestes répétitifs et des postures contraignantes. Le phénomène est d'ailleurs amplifié du fait du vieillissement de la population des salariés. Des solutions peuvent être apportées, en agissant par exemple sur l'organisation du travail ou grâce à la mise à disposition d'outils d'aide à la manutention.

D'autres risques sont également à surveiller, dans les petits comme dans les grands hôtels. Le risque chimique par exemple, lié à l'utilisation de certains produits de nettoyage et d'entretien. Une réflexion doit être menée pour substituer les plus dangereux. Le travail en horaires décalés ou de nuit est caractéristique de certains postes - réceptionnistes, employés du service d'étage ou du bar... Afin de limiter les troubles du sommeil et de l'alimentation (prise de poids, diabète, hypercholestérolémie), il est conseillé aux employeurs de garder une certaine régularité dans les horaires de ces salariés. Par ailleurs, les risques psychosociaux sont en progression dans l'hôtellerie, comme dans beaucoup d'autres secteurs. Les rythmes de travail soutenus et les contraintes de temps sont mis en avant par les salariés en souffrance. Ils peuvent être ponctuellement exacerbés par la désorganisation des équipes, liés aux arrêts de travail ou à des licenciements faisant suite à une baisse d'activité.

### L'ErgoRoom : la chambre des solutions

Des outils existent aujourd'hui pour aider les hôteliers à lutter contre les risques professionnels, améliorer la qualité de vie au travail et réduire la pénibilité du personnel. Sept d'entre eux ont été regroupés dans « l'ErgoRoom », une chambre-témoin conçue par un architecte d'intérieur, un collectif de sept entreprises fournissant ce type de matériel et la Cramif. Elle a été présentée pour la première fois aux hôteliers lors du salon Équip'Hôtel, qui s'est tenu à Paris en novembre 2016. L'ErgoRoom montre que l'on peut intégrer la prévention tout en respectant les codes de l'hôtellerie : lève-lits, système de fixation des couettes, chariots motorisés, aspiration centralisée, outils télescopiques pour lutter contre les TMS du personnel d'étage, logiciel de communication entre services pour faciliter l'organisation du travail et diminuer le stress, ou nettoyage vapeur pour supprimer le risque chimique... Et les solutions retenues pour l'amélioration des conditions de travail du personnel d'étage n'altèrent en rien le design de la chambre ou confort du client. Cette chambre-témoin est désormais dans les locaux de l'Umih (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) Île-de-France, où elle est utilisée pour des formations. Celles-ci sont dispensées par deux gouvernantes et sont destinées au personnel d'étage, aux gouvernantes, mais aussi aux techniciens d'entretien qui vont être amenés à intervenir sur ces équipements, ou pour les réceptionnistes et les assistants d'exploitation afin qu'ils découvrent le travail du personnel d'étage.

### Formations et aides financières

Des formations en santé-sécurité au travail adaptées aux différents métiers de l'hôtellerie sont également proposées par l'Umih-formation et l'Asforest, le centre de formation continue du Syndicat national des hôtels, restaurants, cafetiers, traiteurs (Synhorcat), membre du Groupement national des indépendants (GNI), une autre organisation professionnelle du secteur. Selon le GNI, qui

a développé pour ses adhérents un diagnostic pénibilité adapté à leur activité, les postes les plus pénibles dans l'hôtellerie se rencontrent dans les fonctions de femme et valet de chambre. Des actions de prévention doivent être mises en place en priorité sur ces postes.

Afin de lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, une convention nationale d'objectifs (CNO) a été signée en août 2015 entre la CnamTS, d'une part, et les deux principales organisations du secteur - l'Umih et le GNI-Synhorcat - d'autre part ([la convention \[PDF\]](#)). Elle permet aux hôtels de moins de 200 salariés d'obtenir des conseils et une aide financière dans la mise en place d'une stratégie de prévention des risques, à travers un contrat de prévention établi entre l'établissement et sa Caisse régionale. Elle est valable jusqu'au 30 août 2019. Outre le financement d'aides techniques, le contrat de prévention intègre la formation de l'employeur ou d'un référent sécurité au sein de l'établissement. En plus des contrats de prévention, les hôtels de moins de 50 salariés peuvent aussi bénéficier des AFS TMS Pros diagnostic et TMS Pros actions.

Un avenant vient d'étendre l'application de la CNO aux lycées hôteliers : ceux-ci pourront également bénéficier d'aides financières pour leurs salles de formation lors de l'investissement dans de nouveaux équipements intégrant la prévention des risques. Les futurs salariés de l'hôtellerie pourront ainsi s'approprier les outils de prévention dès le début de leur carrière.

La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à [contact@kiosque.inrs.fr](mailto:contact@kiosque.inrs.fr)